

BRETAGNE. Coup d'arrêt à l'éolien

Le 18 avril dernier, la cour administrative d'appel de Nantes a confirmé l'annulation du schéma régional breton en rejetant le recours du ministère de l'écologie.

« Ce n'est pas nous les méchants, nous, ce que l'on veut, c'est que ceux qui font les lois les respectent ». Eric Ferrec, président de l'association « Vents de Folie », ne cache pas sa satisfaction devant la décision de la cour administrative d'appel de Nantes. Une décision qui pour lui n'a rien d'une surprise. Avec une vingtaine d'autres associations, il avait d'ailleurs averti le Conseil régional et le préfet de région sur ce qui allait se passer : « En approuvant le Schéma Régional Eolien le 28 septembre 2012, malgré les avertissements de nos associations, le préfet de la Région Bretagne savait qu'il allait être assigné au tribunal. »



Depuis 2012, les parcs éoliens ont fleuri autour de Loudéac. Mais désormais, cette tendance devrait stopper net.

« Il faut refaire le schéma de A à Z »

« Vents de folie » faisait partie du groupe chargé d'élaborer le schéma régional éolien, sorte de PLU de l'énergie éolienne. « La loi dit que ce schéma devait tenir compte du patrimoine bâti, des habitations, des

zones sensibles, massifs boisés, etc. » explique Eric Ferrec. « Ce que nous avons voulu faire. Mais nous avons vu notre travail balayé en der-

nier ressort par une décision brutale et autoritaire. 97 % du territoire a été déclaré favorable au développement éolien. » Drôle d'anomalie quand on sait que la moyenne des autres régions n'excède pas les 20 % de la surface de leur territoire.

Vingt associations bretonnes (dont certaines basées à Moncontour, Trébray, Pontivy...) regroupées autour de Vents de Folie se sont alors adressées au Tribunal Administratif de Rennes, rejointes par trois associations nationales de protection du patrimoine et des personnes en nom propre.

Le 23 octobre 2015, le TA de Rennes leur avait donné raison. C'était sans compter sur un appel émanant... du ministère de l'environnement. Un comble

quand on sait qu'en principe c'est lui qui aurait dû justement être le garant de la préservation du patrimoine.

Mais ce 18 avril, la cour administrative d'Appel de Nantes a confirmé cette annulation du SRE breton. A ce jour, 14 régions ont vu leur schéma annulé. Ce qui n'étonne guère le président de « Vents de colère » : « on a fait du passage en force pour l'adopter. Les communes ont soi-disant avalisé leur projet. Et pour cause : elles n'ont pu délibérer car la consultation a eu lieu en période estivale. D'ailleurs de nombreuses communes se sont exprimées contre, mais on n'a même pas tenu compte de leur avis ». Et si les schémas éoliens sont frappés d'annulation les uns après les autres, « le schéma breton

est le seul à être annulé sur le fond pour des erreurs de droit. Il faudra donc refaire entièrement le schéma, de A à Z » et Michel Ferrec de s'insurger : « combien a coûté l'élaboration du premier plan ? Combien coûtera la seconde ? »

« Que penser de nos élus ? »

Depuis la validation du schéma régional, les projets éoliens ont fleuri sur la Bretagne, y compris dans la région loudéacienne. « Comment pouvait-il en être autrement ? Les promoteurs éoliens, on les sort par la porte, ils entrent par la fenêtre. Leurs appétits sont aiguisés par l'arrêté d'obligation d'achat par EDF de l'énergie produite, à un prix tel qu'il assure aux promoteurs de confortables bénéfices ». Et

à EDF, de creuser son déficit.

Plus de SRE, plus de nouveaux projets

Or, aucune nouvelle implantation ne peut se faire sans être en conformité avec le SRE, lequel n'existe donc plus. Conséquence : tous les projets n'ayant pas déjà leur permis de construire, sont de facto annulés.

« Que penser de nos élus qui ne respectent pas loi et des administrations qui ne l'appliquent pas dans plus de la moitié de la France ? N'y a-t-il pas lieu de

s'indigner du fiasco de ces schémas servant au développement déraisonné de l'éolien, au mépris des paysages et des vies humaines, pour une production largement subventionnée qui ne couvre que 6% de la consommation bretonne ? »

J.F. PODEVIN

« Nous ne sommes pas des emmerdeurs »

Eric Ferrec comprend d'autant moins l'attitude de l'Etat sur ce dossier, qu'il estime que ce dernier devrait au contraire... le remercier. « L'Etat subventionnait la production d'énergie éolienne. Or, suite à nos interventions, Bruxelles et le Conseil d'Etat ont jugé ces aides illégales, et décidé également l'annulation

des arrêtés d'obligation d'achat par EDF de l'énergie éolienne produite. Les subventions ont donc dû être remboursées. C'est ainsi que le Trésor public s'est vu rembourser 47 millions d'euros. » Et de conclure : « nous ne sommes pas emmerdeurs, nous ne voulons que le respect du droit ».

AU CONSEIL RÉGIONAL...

Pour le Conseil régional, la décision de justice ne remet pas en cause l'avenir de l'éolien en Bretagne.

« La Région reste déterminée à accompagner un développement raisonné et concerté de cette énergie dont la Bretagne a besoin pour assurer sa sécurisation énergétique. Le Pacte électrique breton, signé par l'Etat et la Région en 2010, prévoit d'installer 1800 MW d'éolien en Bretagne d'ici 2020. Ayant anticipé cette annulation du schéma régional, la Région travaille

depuis le début de l'année, avec l'Etat, pour relancer les projets éoliens en Bretagne », explique Dominique Ramard, Conseiller régional en charge de la transition énergétique. « Aujourd'hui, les éoliennes représentent 60% de la production électrique bretonne, et couvrent 9% de notre consommation régionale. Notre volonté n'est évidemment pas d'implanter de manière inconsidérée des éoliennes partout.

La Région réitère sa position en faveur d'un développement harmonieux de

l'éolien qui, au-delà d'objectifs quantitatifs, intègre les aspects qualitatifs mentionnés dans le « guide régional de l'éolien » (qui constituait la 2e partie du schéma régional) qui énumère une liste de recommandations.

Et Dominique Ramard d'ajouter « La Région est consciente des oppositions croissantes des associations anti-éoliennes. Et il nous appartient d'imaginer de nouvelles façons de faire pour poursuivre l'implantation des éoliennes là où c'est possible. Cela pourrait

passer par une relance de la concertation locale au travers de schémas locaux éoliens que les EPCI pourraient intégrer à leur PCAET mais aussi par une participation locale au financement des projets, pour augmenter les retombées locales directes ou indirectes. »

Il suffirait à ses yeux d'une cinquantaine de communes accueillant 12 MW éoliens chacune (soit 5 à 6 mâts) pour apporter 600 MW supplémentaires aux 1000 MW déjà en fonctionnement et aux 200 MW déjà autorisés....

TRÉVÉ. Un café off à la crêperie

Un « café off » est organisé le jeudi 4 mai de 15h à 17h à la crêperie St Roch à Trévé, à l'initiative de l'association « Entreprenne au féminin ». Ce sera l'occasion d'échanger sur le parcours de sa gérante, Arlette Allain-Guillaume, avec un regard tout particulier sur la reprise des commerces de proximité en milieu rural.

Les cafés off sont des lieux

d'échanges et de rencontres informelles ouverts à toutes celles qui connaissent le réseau « entreprendre au féminin » ou en ont entendu parler et veulent en savoir plus ; à celles qui ont déjà créé leur entreprise ou pensent à le faire ; à celles qui souhaitent échanger et partager un moment convivial autour d'un verre.